



COMPTE RENDU DE LA CAPD – 19 mai 2014

A l'ordre du jour :

- **Postes adaptés de courte et longue durée – année scolaire 2014-2015**
- **Congés de formation professionnelle – année scolaire 2014-2015**
- **Postes à profil**
- **Priorités au mouvement pour situations médicales et sociales**
- **Questions diverses**

Postes adaptés de courte et longue durée – année scolaire 2014-2015

Huit collègues demandaient le maintien sur leur poste adapté obtenu précédemment. Deux de ces collègues sortent de ce dispositif, l'une sur un poste d'enseignement, l'autre ayant obtenu un reclassement professionnel.

Sept collègues avaient également déposé une première demande de poste adapté. Deux d'entre eux obtiennent d'entrer dans le dispositif.

Quelques collègues, sans demander un poste adapté, ont rencontré le médecin agréé de l'Éducation nationale afin de lui faire part de leurs problèmes de santé.

Congés de formation professionnelle – année scolaire 2014-2015

L'Administration a enregistré 14 demandes de congé de formation professionnelle pour l'année scolaire à venir, pour un total de 117.3 mois.

La dotation départementale est de 5.5 ETP soit 66 mois.

Huit collègues ont été retenus, deux sont sur liste complémentaire.

L'Inspecteur d'Académie, sous la pression des représentants des personnels, a accepté de prendre en compte la demande de formation professionnelle d'une enseignante dont l'AGS est de 34 ans et qu'il ne voulait pas retenir au motif de la proximité de la retraite.

Postes à Profil

L'administration a fourni la liste des collègues qui ont postulé sur un poste à profil. Ceux-ci ont passé un entretien et ont obtenu un avis favorable ou non. Les délégués du personnel ont pu consulter les avis défavorables de chacun d'entre eux.

Les collègues qui ont obtenu un avis favorable participeront au 1^{er} mouvement et seront départagés au barème pour obtenir le poste à profil à titre définitif.



Priorités au mouvement pour situations médicales et sociales

Le Docteur PODVIN a rencontré tous les collègues qui l'avaient sollicitée et a communiqué son avis à l'IA. Une bonification de 300 points (pour le mouvement) est attribuée à 11 collègues.

Après discussion avec les représentants des personnels, l'IA admet de donner une bonification de 100 points à 5 collègues qui sont actuellement dans des situations particulières nécessitant un changement d'affectation.

Questions diverses

- Projet d'école

Concernant les différentes demandes de report de la date de retour du Projet d'Ecole, l'IA refuse formellement de revenir sur la date du 31 mai. Il estime que la majorité des équipes pédagogiques est en poste et que sur les nouveaux programmes, l'esprit reste le même.

- Rythmes scolaires

L'IA annonce qu'en raison de la publication du décret du 7 mai 2014 relatif à la réforme des rythmes scolaires, le calendrier des instances doit être modifié selon le tableau suivant :

CAPD Mouvement première phase	Lundi 2 juin
CAPD Temps partiel	Lundi 16 juin
Publication circulaire seconde phase mouvement	Jeudi 20 juin
Saisie des vœux	Du 20 au 24 juin
CAPD Mouvement seconde phase	Vendredi 11 juillet
Mouvement phase d'ajustement	Jeudi 28 août

L'IA fait état du fait que ses services vont avoir à placer, au second mouvement, 52 Professeurs des Ecoles Stagiaires (PES), issus du concours exceptionnel. Ceux-ci doivent enseigner dans une classe type.



Calendrier de participation des PES au mouvement :

Parution de la liste des postes	20 juin
Retour des vœux	23 juin
CAPD	11 juillet

Ils seront réunis le 2 juillet au matin pour connaître leur affectation. Ils pourront échanger leur poste ce jour-là. Les nominations seront entérinées le 11 juillet. L'après-midi, ces PES rencontreront leur tuteur.

En parallèle, le 3 juillet seront connus les 120 lauréats reçus au concours rénové. Ces PES travailleront à mi-temps. Les supports se feront sur les décharges des directeurs et sur les temps partiels des adjoints. Compte-tenu du nombre important de PES, l'IA envisage d'autres possibilités :

- Associer un PES (à 50%) à un titulaire enseignant à 75 %. Le titulaire verrait un temps de 25 % consacré à des activités pédagogiques dans l'école.
- Associer un PES à un directeur déchargé à 25 % qui passerait à 50 % avec une « mission » pédagogique sur l'école.

Philippe DECAGNY, du SE-UNSA, signale que les enseignants et les directeurs des écoles dans lesquelles des PES étaient en stage cette année ont apprécié le fait que le titulaire de brigade soit le même à chaque période de stage pour remplacer le PES. Il demande que ce dispositif soit reconduit.

L'IA ne peut pas s'engager à 100 % pour que ce dispositif devienne pérenne. Il pourrait assurer un temps de tuilage entre l'enseignant brigade et le PES, pour une période de stage, mais les remplaçants ne seraient pas toujours les mêmes.